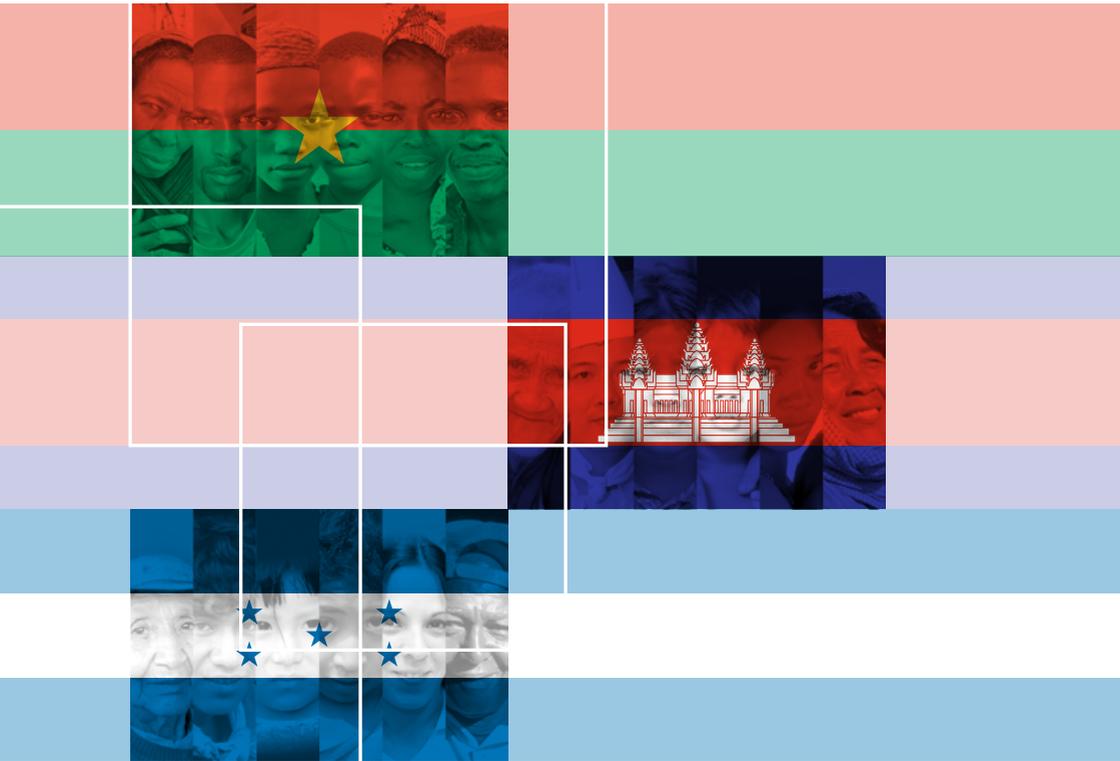




Organisation
internationale
du Travail

Améliorer la protection sociale et promouvoir l'emploi



Ce document a été préparé
par le Bureau International
du Travail avec le financement
de l'Union européenne.

Département
des politiques
de l'emploi

Département
de la sécurité
sociale

L'enjeu est de parvenir à créer 600 millions d'emplois au cours des dix prochaines années et d'étendre la protection sociale à 80 pour cent de la population mondiale.

L'année 2012 s'ouvre sur un monde en proie à un chômage élevé et à un déficit de travail décent généralisé. Après trois années de crise continue sur les marchés du travail à l'échelle mondiale et alors que l'activité économique devrait, selon toute attente, se détériorer encore davantage, le nombre de chômeurs dans le monde s'élève désormais à 200 millions – soit 27 millions de plus qu'au déclenchement de la crise. En outre, il sera nécessaire de créer plus de 400 millions d'emplois supplémentaires au cours des dix prochaines années afin d'éviter une recrudescence du chômage. Par conséquent, afin de garantir une croissance durable tout en maintenant la cohésion sociale, le monde doit relever le défi consistant à créer 600 millions d'emplois productifs au cours des dix prochaines années, ce qui n'empêchera pas 900 millions de travailleurs ainsi que leur famille, principalement dans les pays en développement, de continuer à vivre en dessous du seuil de pauvreté, avec moins de 2 dollars par jour. Parmi ces 900 millions de travailleurs pauvres, près de la moitié vit en dessous du seuil de pauvreté extrême, situé à 1,25 dollar par jour. En outre, seul un tiers des pays dans le monde (28 pour cent de la population mondiale) possède des systèmes de protection sociale complets, couvrant l'ensemble des branches de la sécurité sociale. Dans de nombreux autres pays, la couverture se limite à certaines branches et à une faible part de la population. La proportion de la population active (ainsi que les familles) à travers le monde ayant véritablement accès à une protection sociale complète est évaluée à environ 20 pour cent. Des politiques solides d'emploi et de protection sociale se renforçant mutuellement deviennent ainsi plus nécessaires que jamais.

«Les interactions existant entre croissance économique, emploi et protection sociale méritent d'être explorées plus avant.»

Conclusions des ministres du Travail et de l'Emploi du G20, Paris, 26-27 septembre 2011

«Le travail décent restant la meilleure forme de sécurité sociale, il importe que la finalité essentielle de ces politiques intégrées soit de faciliter l'accès à l'emploi.»

La sécurité sociale pour la justice sociale et une mondialisation équitable, Conférence internationale du Travail, 2011

Objectifs du projet

L'objectif global du projet est d'aider trois pays pilotes, le Burkina Faso, le Cambodge et le Honduras, à élaborer des politiques intégrées en matière de protection sociale et d'emploi.

Financé par la Commission européenne et cogéré par cette dernière ainsi que le Bureau international du Travail (BIT), le projet a vu le jour en novembre 2009. Sa mise en œuvre a été confiée aux Départements de la sécurité sociale et des politiques de l'emploi du BIT. Une importante équipe de spécialistes de l'emploi et de la protection sociale est à l'œuvre, aussi bien dans les bureaux que sur le terrain, pour mener à bien les différentes activités dans l'ensemble des pays, en étroite collaboration avec les mandants ainsi qu'avec les délégations de l'Union européenne.

Le processus proposé part du constat que les problématiques liées à l'emploi et à la protection sociale ne sauraient être résolues par des mesures sporadiques et isolées. Au contraire, il est nécessaire de faire appel à l'action soutenue et concertée – de différents acteurs – dans de multiples domaines. Les politiques d'emploi et de protection sociale sont définies conformément à l'approche de l'OIT, qui repose sur le dialogue social et les normes internationales du travail. La convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, et la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, forment le cadre normatif pour ces politiques.

Le processus adopte également une approche multipartite basée sur le dialogue social qui prévoit des consultations et une collaboration entre les ministères de la Sécurité sociale, du Travail, de l'Emploi, les organisations des employeurs et des travailleurs, ainsi que d'autres acteurs essentiels, parmi lesquels les ministères de l'Economie, des Finances, de l'Education, les agences et les programmes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, les partenaires pour le développement ou encore des principaux instituts de recherche. La participation tripartite et le dialogue social sont, de fait, la condition sine qua non à la définition de politiques en matière d'emploi et de protection sociale répondant véritablement aux besoins sur le terrain et apportant une réponse aux préoccupations des partenaires sociaux et autres acteurs nationaux.



Que fait ce projet?

1 Evaluer l'état de la protection sociale et de l'emploi

Dans le cadre du projet, des études et des diagnostics sont menés dans chacun des pays dans les domaines de la protection sociale et de l'emploi. Elles ont pour but de renforcer la base de connaissances sur les niveaux et les tendances de la couverture de la protection sociale, et sur les problématiques et opportunités relatives à l'emploi, en plus de leurs interactions aussi bien sur des aspects qualitatifs que quantitatifs.

2 Déterminer les priorités et les options sur le plan politique en matière d'emploi et de protection sociale

Ces études servent de base de travail afin d'aider les mandants tripartites à déterminer les principaux problèmes, à définir les priorités politiques, à discerner les options politiques et à planifier leur mise en œuvre.

3 Concourir au renforcement des capacités

Des ateliers de formation sont organisés afin de renforcer les capacités et les connaissances des mandants. Ils portent sur: (i) les concepts et principes généraux de la protection sociale et des politiques de l'emploi; (ii) les stratégies et les outils à disposition pour l'extension de la protection sociale et le développement des politiques de l'emploi; et (iii) le rôle du dialogue social.

4 Favoriser le dialogue social

Le projet permet de favoriser le dialogue social tripartite en invitant des représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs à prendre part à la détermination des priorités et des options sur le plan politique, et à l'évaluation des alternatives politiques destinées à renforcer la protection sociale et à promouvoir l'emploi. L'existence d'un dialogue social réel et éclairé est indispensable à la formation d'un consensus sur le meilleur moyen d'améliorer la situation de l'emploi et d'étendre la protection sociale.

5 Contribuer à placer l'emploi et la protection sociale au cœur des stratégies et des cadres nationaux pour le développement

Le projet a pour but d'arrimer les objectifs de la politique adoptée en matière d'emploi et de protection sociale aux principaux cadres et stratégies pour le développement.



Qu'est-ce que l'initiative conjointe des Nations Unies pour un Socle de protection sociale?

L'initiative conjointe pour un Socle de protection sociale (SPS) est composée d'agences des Nations Unies et de leurs partenaires pour le développement et coordonne les activités du SPS, désignant un ensemble de politiques sociales destinées à garantir une sécurité de revenu minimale et un accès aux services sociaux de base pour tous, en insistant sur les groupes vulnérables et en protégeant les personnes tout au long du cycle de vie. Il inclut des garanties de sécurité minimale du revenu sous la forme de transferts sociaux divers et d'un accès à des services essentiels abordables. Une stratégie bidimensionnelle pour étendre la sécurité sociale en développant à la fois une sécurité sociale classique et la mise en place d'un SPS a été adoptée lors de la Conférence internationale du Travail en juin 2011.

Le SPS est défini au niveau national à travers des processus favorisant le dialogue social et sa mise en œuvre est conduite localement.

Le SPS est un outil permettant de réduire la pauvreté et la vulnérabilité. Lors de la crise économique et financière, des mesures relevant du concept de SPS ont prouvé leur efficacité dans l'atténuation des effets négatifs sur le marché du travail, contribuant ainsi à maintenir la cohésion sociale et à stimuler la demande globale.

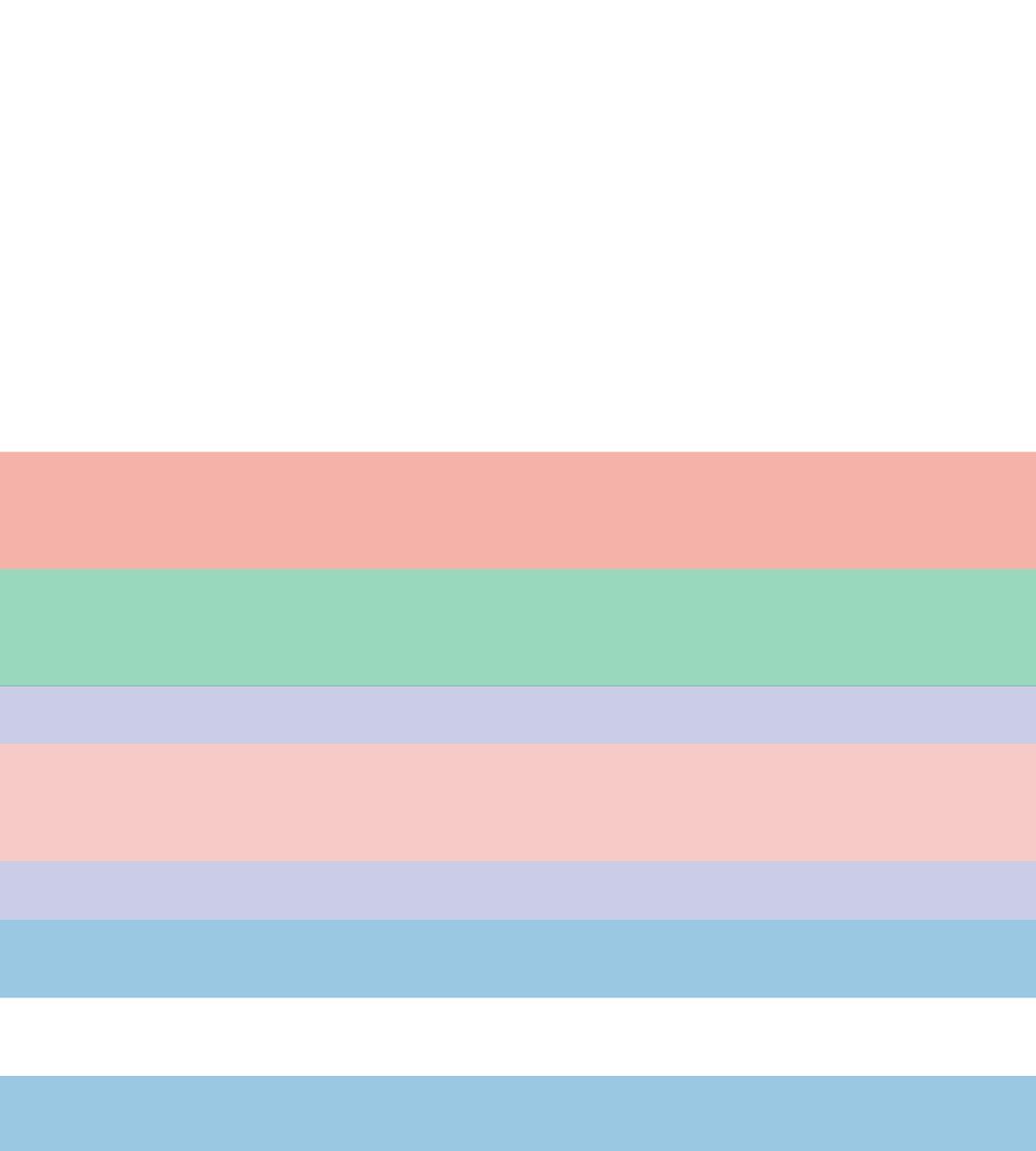
L'emploi au cœur du développement socioéconomique

Les déficits en matière d'emploi à l'échelle internationale, sur le plan aussi bien quantitatif que qualitatif, sont une préoccupation majeure. La crise mondiale de l'emploi, en plus de les renforcer, a mis en lumière la nécessité de résoudre les déséquilibres structurels. Tous s'accordent désormais à reconnaître que, bien qu'indispensable, la croissance économique ne suffit pas, loin s'en faut, à garantir des emplois productifs et durables. Les cadres des politiques macroéconomiques sont actuellement en train d'être repensés, en raison notamment de la nécessité de parvenir à une croissance davantage axée sur l'emploi.

Les principaux cadres de politique globale de l'OIT soulignent l'importance de l'emploi. La résolution de la discussion générale de la Conférence internationale du Travail sur l'objectif stratégique de l'emploi (juin 2010) insiste sur l'importance des politiques en faveur de l'emploi et sur les interactions entre l'emploi et la protection sociale, et souligne que «le potentiel de croissance économique et sociale d'une société ne peut se réaliser pleinement si la population ne bénéficie pas d'un socle de protection sociale». L'Agenda global pour l'emploi (2003), la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008) et le Pacte mondial pour l'emploi (2009) réaffirment le rôle clé des politiques en faveur de l'emploi.

L'emploi fait également partie des priorités sur le plan politique à l'échelle internationale. Ainsi, les dirigeants du G20 s'accordent de plus en plus sur l'importance des politiques en faveur de l'emploi dans la lutte contre les conséquences humaines de la crise économique et financière. Le Consensus de Séoul sur le développement pour une croissance partagée, adopté par le G20 en novembre 2010, représente un grand pas en avant vers des environnements macroéconomiques favorables à l'emploi.





Contact:

Projet BIT/CE
«Améliorer la protection sociale et
promouvoir l'emploi»
Bureau international du Travail
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse

Téléphone: +41 22 799 7333

Télécopie: +41 22 799 6644

Courriel: spestrategy@ilo.org

Site: www.social-protection.org

Se rendre dans: Espaces de travail

Rechercher: Improving social protection
and promoting employment